

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vevey, le 26 février 2020

MUNICIPALITÉ EN BREF

Mesdames et Messieurs,

La Municipalité de Vevey sollicite provisoirement les services d'un ancien secrétaire municipal

L'absence momentanée du secrétaire municipal, de la secrétaire municipale adjointe et de l'adjoint responsable de la communication, ne permet pas l'engagement administratif et juridique de la Ville de Vevey. De ce fait, le préfet du district de la Riviera et du Pays-d'Enhaut a approuvé l'engagement d'un secrétaire municipal ad intérim jusqu'au retour des personnes susmentionnées afin de respecter les dispositions légales de la loi sur les communes exigeant la signature conjointe du (de la) Syndic (que) ou d'un(e) de ses membres avec un(e) secrétaire assermenté(e) et d'assurer le fonctionnement de l'administration veveysanne.

Dans ce contexte, la Municipalité de Vevey s'est tournée vers l'ancien secrétaire municipal Pierre-André Perrenoud qui a accepté la proposition. Le prénommé se voit ainsi confier des tâches temporaires telles que la préparation des séances plénières de la Municipalité, la rédaction des procès-verbaux y-relatifs, la signature des actes officiels établis par la Municipalité, ou encore la présidence de la Conférence des Chefs de service de l'Administration communale.

Monsieur Pierre-André Perrenoud a été assermenté dans les formes légales le vendredi 14 février 2020 et a tenu le procès-verbal de la séance de la Municipalité du lundi 24 février 2020.